

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-189
Direction Développement économique et de la promotion
Service
Objet : Acquisition par la Ville d'une partie des lots 2 697 798, 2 695 362 et 2 697 799 du cadastre du Québec (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome), et financement complémentaire pour des travaux d'aménagement d'une piste cyclable
Date : 2016-10-24

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La direction du développement économique et de la promotion (DEV) est interpellée par la direction des infrastructures (INFRA) afin d'acquérir deux parcelles de terrain pour l'aménagement d'une piste cyclable.

Les parcelles de terrain visées possèdent une superficie totale approximative de 2 742,3 mètres carrés et sont connues comme étant une partie des lots 2 697 798, 2 695 362 et 2 697 799 du cadastre du Québec.

L'annexe A localise le terrain à acquérir par la Ville.

Les promesses sont jointes en annexe B et C et sont dûment signées par les vendeurs.

Tommy Grégoire, évaluateur agréé, confirme que le prix de vente fixé par le vendeur est conforme aux tendances observées du marché dans le voisinage immédiat.

À noter que ces ventes seront faites avec la garantie légale. Les promesses prévoient également chacune une clause permettant à la Ville d'occuper le terrain à partir de la signature de ladite promesse par le vendeur.

Enfin, la Ville assumera les frais relatifs à ces transactions et les actes notariés utilisés seront préparés à partir du modèle approuvé par notre service juridique.

Les travaux en lien avec ces acquisitions visent l'aménagement d'une piste cyclable le long de l'avenue Taniata et passant sous un viaduc du CN, pour relier les rues du Basilic et de la Voie, secteur St-Jean-Chrysostome (voir croquis joint en annexe D). Le coût de ces travaux est estimé à 125 000\$, et 87 500 \$ taxes nettes incluses a déjà été autorisé provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé affecté de l'ex-ville de St-Jean-Chrysostome. Un montant de 37 500\$ est donc requis pour couvrir le reste du montant de l'estimation des travaux.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

1. Autoriser l'acquisition des parcelles de terrain visées, ce qui répondra aux besoins d'INFRA.
2. Refuser l'acquisition de ces parcelles de terrain.
3. Reporter les travaux d'aménagement de la piste cyclable à une année ultérieure.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Résolution du conseil de la Ville et signature par les parties de l'acte notarié.

FINANCEMENT (coûts/revenus/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Coût d'acquisition		96 200 \$		
Frais relatif aux transactions		4 500 \$		
Sous-total		100 700 \$		
Taxes nettes (4,9875%)		5 022 \$		
Total taxes nettes incluses		105 722 \$		
Total acquisition		106 000 \$		

Travaux 125 000 \$
 Somme disponible (87 500 \$)
 Financement taxes nettes incluses 37 500 \$

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires
 87 500 \$ taxes nettes incluses

- Financement déjà autorisé par :
- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
 - Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 - Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 - Autre (spécifier) : 87 500\$, résolution CV-2016-01-70 Poste budgétaire : 6184-00

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

106 000 \$ Taxes nettes incluses Réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique

Commentaires

La réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique a présentement les disponibilités pour le montant de cette dépense.

37 500 \$ taxes nettes incluses Règlement d'emprunt RV-205-14-03(trav.perm)

Commentaires

L'autorisation de financer cette dépense par ce règlement doit être donnée par le comité exécutif. Montant disponible présentement à même ce règlement d'emprunt.

Numéro du projet PTI : DVC-01021 Montants 2016 1164 2017 1339 2018 _____

PTI 2016-2017-2018 - Adopté le 14 décembre 2015								
		Prévision des investissements en milliers de \$						
No_Projet	Titre du projet	2016	2017	2018	Financement emprunt 2016	Financement Ville Autre 2016	Subvention 2016	Autres sources 2016
DVC-01021	Mise en oeuvre du Plan directeur des pistes cyclables (interconnexion) et sécurisation des pistes existantes	1164	1339	0	0	1164	0	0

Compensation : ou N/A La compensation est approuvée par le CE

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 24 11 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

La promesse de vente est bonne pour acceptation jusqu'au 31 mars 2017.

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Vincent Fortier, INFRA	12 octobre	Volet travaux (piste cyclable)
Louise Corriveau, Conseillère en finances	24/10/2016	Validation - Volet financement

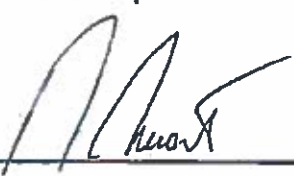
RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au Comité exécutif :

- d'accepter la promesse de vente de Financière GMSL S.A. pour une partie du lot 2 697 798 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 2 094 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-189, d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié de vente à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter l'affectation publique sur ces parties de lot et ce, conditionnellement au financement de cette dépense par le conseil de Ville.
- d'accepter la promesse de vente de Les Développements de Demain Inc. pour une partie des lots 2 695 362 et 2 697 799 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 648,3 mètres carrés, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2016-189, d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié de vente à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et de décréter l'affectation publique sur ces parties de lot et ce, conditionnellement au financement de cette dépense par le conseil de Ville.
- d'autoriser le financement de la dépense relative aux travaux au montant maximal de 37 500 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03
- de recommander au conseil de la Ville d'autoriser de financer la dépense relative à l'acquisition d'une partie des lots 2 697 798, 2 695 362 et 2 697 799 du cadastre du Québec et aux frais inhérents à celle-ci au montant maximal de 106 000 \$ à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

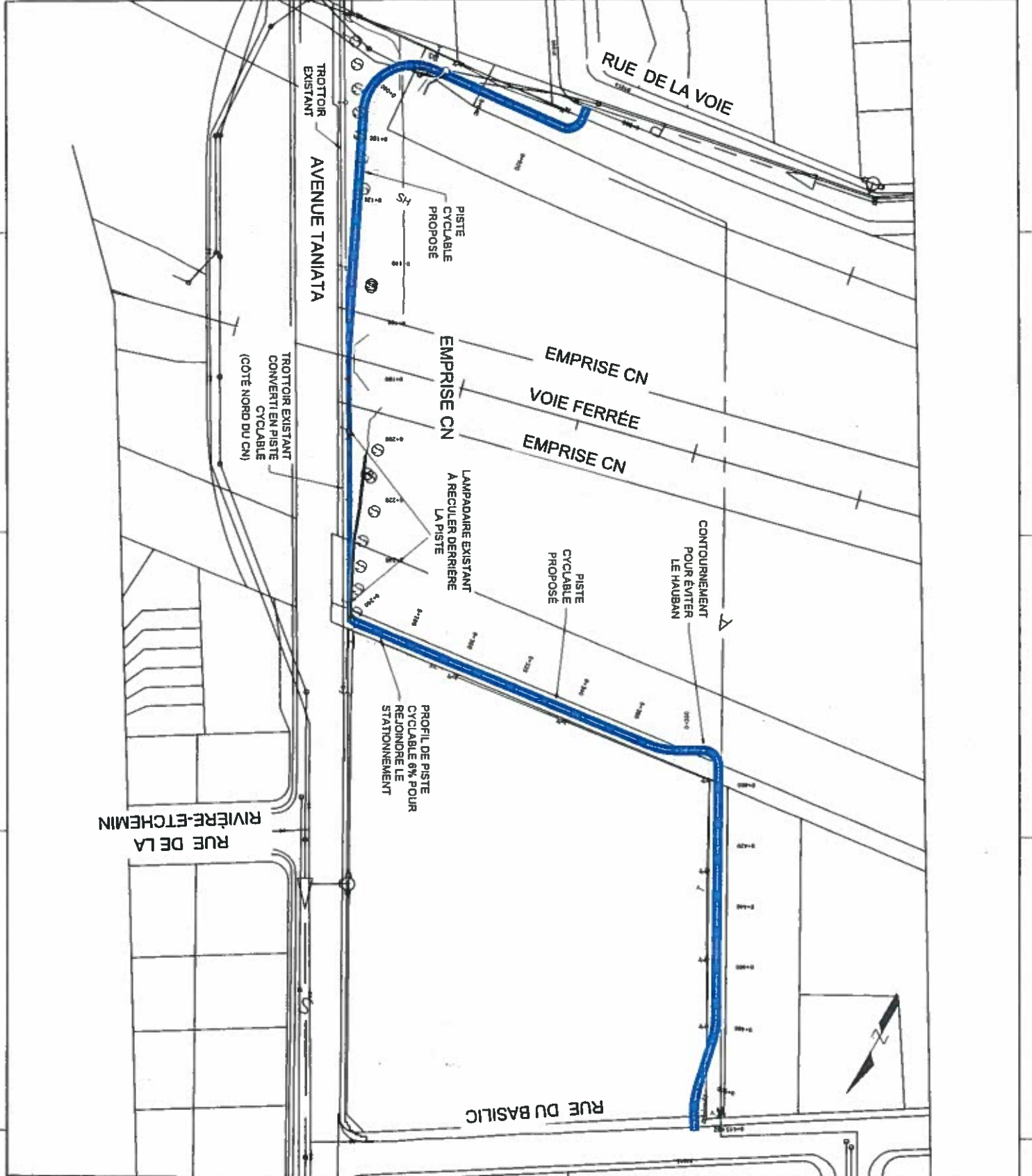
Liste des pièces jointes :

- Annexe A : Plan
- Annexe B : Promesse de vente de Financière GMSL S.A.
- Annexe C : Promesse de vente de Les Développements de Demain Inc.
- Annexe D : Croquis d'aménagement de la piste cyclable

Préparé par : <u>Tommy Grégoire, É.A.</u>		Titre d'emploi : <u>Conseiller en gestion immobilière</u>	
Recommandé par :			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : <u>24/10/2016</u>	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 24/10/2016



SERVICE DU GÉNIE

PROJET : PISTE CYCLABLE
TANIAITA
ENTRE LA RUE DE LA VOIE ET LA RUE DU BASILIC
VUE D'ENSEMBLE

DATE	2014-12-21	PROJET	1
DESIGNÉ PAR	AMÉLIE ANDRÉ	PROJET	5
PROJÉTÉ PAR	YVES PARENT		